

LES ACTIFS NATURELS PROTEGÉS DE L'AFRIQUE

Importance des aires
protégées pour la
prospérité et la résilience
des sociétés africaines

RÉSUMÉ



GREEN VALUE
NATURAL CAPITAL IN AFRICA

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

UFZ HELMHOLTZ
Zentrum für Umweltforschung



GREEN VALUE

NATURAL CAPITAL IN AFRICA

L'initiative **GREEN VALUE** est un programme-cadre du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) pour la valorisation du capital naturel en Afrique. Le patrimoine naturel de l'Afrique est une ressource primordiale qui contribue de manière significative au bien-être du continent et à la réalisation des objectifs de développement des sociétés en étant à la source de nombreux bénéfices tels que le maintien de la qualité de l'air et de l'eau, la productivité des sols, la protection contre l'érosion et les événements météorologiques extrêmes, les bienfaits pour la santé ainsi que de solutions aux changements climatiques. L'initiative Green Value aide les institutions de développement et les pays partenaires africains à intégrer la valeur de ces ressources dans leur processus décisionnel. Elle a pour objectif d'intégrer le capital naturel aux politiques publiques, à la planification stratégique, aux marchés financiers, à la finance de développement, ainsi qu'à la mesure du progrès économique et à la comptabilité nationale (comptabilité du capital naturel). En cela, l'initiative Green Value contribue à un des piliers de la transition de l'Afrique vers un développement et des pays respectueux de la nature.

PUBLIÉ EN AOÛT 2021 PAR

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Bonn/Eschborn, Allemagne

Helmholtz Centre for Environmental Research (UFZ)

Leipzig, Allemagne

Citation suggérée :

Berghöfer A., Bisom N., Huland E., Koch V., Kruse J., Locher-Krause K., Philipp M., Renner I., Thibault K., Thiel M., Tröger U., van Zyl H. (2021):

Africa's Protected Natural Assets: The importance of conservation areas for prosperous and resilient societies in Africa.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) and Helmholtz Centre for Environmental Research (UFZ). Bonn/Eschborn and Leipzig, Germany.

Les auteurs sont responsables du contenu de ce rapport, qui s'appuie sur la réflexion et le travail de nombreuses organisations et personnes. Des experts africains, allemands et internationaux ont contribué à ce travail, leurs références et affiliations sont publiées dans la version complète de ce rapport. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de ses auteurs et ne constituent pas des positions officielles des organisations participantes.

Financé et commandé par :



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement

Résumé

Le patrimoine naturel de l'Afrique est au cœur de la prospérité actuelle et future du continent. Outre les ressources naturelles, ce patrimoine englobe un grand nombre d'avantages que la nature apporte à nos populations. Ces services fournis par la nature sont divers et comprennent entre autres la régulation climatique locale, l'eau propre pour les grandes villes, la pollinisation par les insectes pour l'agriculture, les plantes médicinales pour les médicaments, le potentiel touristique. Pourtant, de nombreux pays africains sont confrontés à des besoins de développement urgents et suivent des trajectoires qui exercent une pression accrue sur leurs environnements naturels. Le changement climatique ne fait qu'aggraver l'instabilité socio-écologique, ce qui entraîne des pertes de biodiversité et une dégradation des écosystèmes et menace donc la prospérité et le potentiel de développement de l'Afrique.

Différentes valeurs des sociétés africaines ont motivé la conservation de la nature au cours des siècles et demeurent d'actualité. Alors que le présent rapport adopte une approche différente : il révèle le rôle clé joué par les aires protégées dans la protection des ressources naturelles de l'Afrique. Dans de nombreuses régions, les aires protégées forment « l'épine dorsale » de paysages multifonctionnels sous pression. L'approche fondée sur le capital naturel met en lumière les multiples bénéfices que ces aires apportent aux sociétés africaines, bénéfices qui ne se limitent pas à la simple protection de la biodiversité.

Ce rapport (i) étudie des indicateurs illustrant l'état du capital naturel dans les aires protégées ; il (ii) analyse l'importance socio-économique actuelle de ces aires protégées pour neuf différents domaines politiques sectorielles pertinentes pour le développement et (iii) explore le rôle que les aires protégées joueront à l'avenir pour satisfaire aux besoins de la société. Le rapport s'appuie sur l'étude des preuves disponibles, sur de nouvelles analyses d'images

satellites et de données internationales, ainsi que sur des études de cas d'aires protégées dans 6 pays africains.

Ces preuves arrivent à un moment clé. En effet, l'épidémie de COVID-19 résulte de la transmission d'un virus entre animaux sauvages et êtres humains. Ses conséquences dans le monde entier révèlent la fragilité des sociétés actuelles aux zoonoses et la façon dont l'évolution des écosystèmes anthropiques fait partie des facteurs de risque. À leur tour, les impacts sociaux et économiques de l'épidémie menacent les efforts de développement et de conservation, particulièrement dans les pays du Sud.

Pour mettre un terme à la destruction de la nature, le monde doit se lancer dans une décennie d'action ambitieuse, comme le prévoit le nouveau Cadre mondial de la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) a diligenté cette étude, en lien avec son initiative Green Value, pour donner un coup d'accélérateur aux engagements et aux mesures de protection de actifs naturels de l'Afrique.

Principaux constats :

I
La prospérité et la résilience de l'Afrique dépendent de son vaste patrimoine naturel et du bon fonctionnement de ses écosystèmes, ce à quoi les aires protégées contribuent largement.

Une partie significative de l'économie africaine (agriculture, secteur énergétique et tourisme, entre autres) dépend fortement de la présence d'environnements naturels résilients. Les différents bénéfices fournis par les plus de 7 000 aires protégées africaines ont une influence positive sur les conditions de vie et les perspectives de développement, bien

au-delà de leurs limites. Environ 30 % de la population de l'Afrique (plus de 370 millions de personnes) vit aujourd'hui à moins de 10 km d'une aire protégée. Toutes ces personnes sont affectées d'une manière ou d'une autre par ces aires protégées, puisque d'un côté elles bénéficient des services qu'elles fournissent, mais tout en assumant la majorité des coûts sociétaux, d'un autre.

II

Les stocks de capital naturel protégé baissent rapidement en Afrique et continueront probablement à s'amenuiser si les actions menées ne sont pas intensifiées.

La capacité des aires protégées africaines à conserver le capital naturel n'est que partielle. Même si ces aires protégées se trouvent généralement en meilleur état environnemental que les zones qui les entourent, la situation s'est fortement détériorée ces 20 dernières années : dans 40 pays africains, au moins un quart des aires protégées nationales montre des signes de dégradation. À l'intérieur des aires protégées, 6 % des forêts ont été perdues entre 2000 et 2018 (taux de déforestation hors des aires protégées : 9 %). Et 8,5 % des terres cultivables du continent se trouvent à l'intérieur de ces aires protégées (325 000 km²).

La dégradation devrait s'accroître dans toutes les régions d'Afrique. Si la tendance actuelle se poursuit, 4 % des terrains boisés qui étaient présents dans les aires protégées d'Afrique en 2018 seront perdus d'ici 2030, soit plus de 55 000 km². La superficie totale de terres dégradées dans les aires protégées pourrait augmenter de plus de 40 % entre 2020 et 2030.

La détérioration de la nature et de la biodiversité, tous deux à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées est en contradiction totale avec la demande croissante de services d'approvisionnement, de régulation et de culture qu'elles fournissent.

III

En Afrique, certains secteurs économiques et sociaux dépendent des services écosystémiques fournis par les aires protégées.

SÉCURITÉ HYDRIQUE : 30 % de la population africaine est touchée par l'insécurité hydrique ; d'ici 2050, ce chiffre pourrait doubler. Les aires protégées facilitent le rechargement des nappes phréatiques, stabilisent les débits d'eau et garantissent une meilleure qualité de l'eau. L'eau reçue par 40 des 50 plus grands réservoirs d'eau d'Afrique provient en partie d'aires protégées.

SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES : les aires protégées fournissent des bénéfices qui sont de plus en plus absents des paysages agricoles, tels que la pollinisation, le contrôle de l'érosion des sols, la diversité génétique et des conditions climatiques favorables. Plus d'un quart de la superficie totale de terres cultivables en Afrique (soit 1 million de km²) se trouve dans des aires protégées (8,5 %) ou à moins de 10 km d'aires protégées (20 %). Rien qu'en Afrique de l'Ouest, 226 millions d'agriculteurs vivent et travaillent à moins de 20 km d'une aire protégée.

PÊCHE : la pêche contribue au PIB africain à hauteur de 1,3 % et joue un rôle primordial dans la sécurité alimentaire. Pourtant, la surpêche devient de plus en plus courante. Les aires marines protégées jouent un rôle essentiel d'écloserie pour la reconstitution des stocks de poissons. Parmi les 10 plus grands pays de pêche africains, cinq préfèrent pêcher à proximité d'aires marines protégées.

HYDROÉLECTRICITÉ : 19 pays africains dépendent de l'hydroélectricité pour plus de 50 % de leur production totale d'électricité. Les aires protégées réduisent les coûts d'exploitation et prolongent la durée de vie économique des barrages en limitant la sédimentation dans les réservoirs. Huit des plus grands barrages hydroélectriques d'Afrique de l'Est bénéficient de la protection de bassins versants des aires protégées. Un seul d'entre eux assure 73 % de la production totale d'électricité du Mozambique.

VILLES : au moins 1 240 villes africaines de plus de 50 000 habitants dépendent d'aires protégées. Considérées comme des « infrastructures vertes »,

ces aires protégées (péri)urbaines améliorent la résilience des villes et leurs conditions de vie en leur fournissant de l'air pur, de la fraîcheur, du drainage et des activités de loisirs et d'éducation.

TOURISME : le tourisme de nature représente 88 % du total des recettes touristiques africaines. En 2015, les aires protégées africaines ont attiré 70 millions de visiteurs qui ont dépensé plus de 50 milliards d'USD. Elles garantissent 8 à 10 millions d'emplois dans différents secteurs. Malgré l'impact dévastateur de la pandémie de coronavirus sur le tourisme, une recrudescence des investissements dans la conservation pourrait entraîner la création de plus de 370 000 emplois supplémentaires d'ici 2030.

RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES ET AUX RISQUES NATURELS : les projections climatiques de l'Afrique indiquent que les sécheresses, les inondations, l'élévation du niveau des mers, les tempêtes et l'érosion côtière risquent d'empirer. « Solutions basées sur la nature », les aires protégées peuvent lutter contre ces risques en agissant comme des tampons naturels et des ceintures vertes. Par exemple, 54 millions de personnes sont exposées à d'importants risques côtiers, mais au moins 11 millions d'entre elles bénéficient actuellement de la protection des mangroves.

RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE : les aires protégées africaines ne couvrent qu'une infime partie des forêts et des tourbières d'Afrique mais elles contiennent pourtant des stocks de carbone considérables, soit 14,9 Gt dans la biomasse ligneuse et 46,1 Gt dans les sols. La déforestation et la dégradation des écosystèmes constituent une menace pour l'existence de ces stocks et impliquent des coûts potentiels significatifs en termes de dommages climatiques pour la société puisqu'ils pourraient atteindre 8,7 à 10,9 milliards d'USD par an d'ici 2030 si rien n'est fait pour limiter les risques.

SOCIÉTÉS SAINES : les aires protégées ont différents effets bénéfiques sur la santé humaine, notamment au niveau de la sécurité de l'eau, de la lutte contre les nuisibles et de la réduction des maladies transmises par voie aérienne dans les régions arides. Elles limitent également le risque de pandémie de zoonoses telles que la maladie à virus Ebola et consti-

tuent une source de plantes médicinales utilisées dans les soins de santé primaires en Afrique.

Ces différents bénéfices apportés à la société par les aires protégées ne sont pas tous accessibles au même degré, sachant que les droits d'utilisation et les régimes fonciers applicables aux ressources naturelles protégées et leurs services écosystémiques fournis varient d'un pays à l'autre. En outre, les bénéfices se situent à différents niveaux : local, national et mondial ainsi que dans le domaine privé ou public. Il est ainsi possible de différencier les groupes de bénéficiaires pour orienter les options de politique et de financement, tout en sachant que les bénéfices sont fournis sous forme d'ensembles interdépendants. Même si de nombreuses synergies existent, le fait de maximiser un bénéfice risque de se faire au détriment d'autres.

IV

Il est payant d'intensifier les efforts et d'accroître les investissements dans la consolidation et l'agrandissement des aires protégées.

Le retour sur investissement de la protection de actifs naturels africains ne fait aucun doute. Les ratios bénéfices-coûts calculés sur le continent sont de l'ordre de 8:1 pour les systèmes nationaux d'aires protégées d'Éthiopie et de Zambie et de 9:1 pour ceux de la Namibie. Ces calculs n'intègrent qu'une partie des bénéfices fournis.

V

Bien adaptées aux besoins de connaissances, les évaluations du capital naturel réalisées au niveau des sites aident à faire face aux enjeux de la conservation.

Dans le cadre de ce rapport, de nouvelles évaluations du capital naturel ont été réalisées en collaboration avec des partenaires dans certaines aires protégées de Côte d'Ivoire, de République démocratique du Congo, d'Éthiopie, de Madagascar, de Mauritanie et du Maroc. Lorsqu'elles sont conçues pour répondre à des problèmes de gestion spécifiques

plutôt que sous la forme d'inventaires généraux des « valeurs de la nature », ces évaluations fournissent des renseignements précieux pour mener à bien des tâches telles que la planification des aires protégées, le financement de la conservation ou la création d'alliances destinées à renforcer l'appui politique. En Côte d'Ivoire, par exemple, le Parc national du Banco a été créé pour améliorer la qualité de l'eau dans 64 % des nappes phréatiques de la ville, un argument clé qui a permis de renforcer la collaboration entre la direction du parc, les autorités de la ville et l'équipe chargée de la gestion des ressources en eau.

VI

Synthèse : une perspective inclusive du capital naturel demande une vision élargie des aires protégées.

Le capital naturel des paysages marins et terrestres protégés va continuer à s'éroder, tandis que la pression, déjà importante, exercée sur la nature et la biodiversité qu'ils contiennent continuera, elle, à progresser. Les approches de conservation actuelles doivent évoluer pour répondre de manière adéquate à la rapidité et à l'ampleur du changement environnemental et sociétal. La conservation doit devenir plus réactive à la diversité des demandes de capital naturel émises par la société et prendre progressivement en compte un ensemble d'objectifs plus large, qui doit dépasser la simple protection de la biodiversité. Il est souhaitable que les acteurs de la conservation assument également le rôle de « gestionnaires des bénéfices publics de la nature » dans le cadre de la planification du développement. Leurs connaissances et leur expertise écologiques de la gestion des tensions qui existent entre les intérêts concurrents sont particulièrement utiles hors des aires protégées. Ils joueraient ainsi un rôle clé pour renégocier la gestion des multiples dépendances de la société vis-à-vis du capital naturel et pour trouver le moyen de mettre fin aux pratiques qui génèrent des pertes de capital naturel. Ils devront également s'employer à résoudre les injustices environnementales associées à ces pratiques.

VII

Recommandations

Les enjeux de développement durable auxquels l'Afrique va être confrontée au cours des dix prochaines années exigent l'adoption d'une vision élargie de la conservation. Les recommandations suivantes ont pour objectif de jeter les bases de cette transition :

1. **Faire des valeurs de la nature un critère décisif des politiques : souligner l'importance des services de la nature es pour la prospérité de la société et le bien-être humain.** Les aires protégées et les paysages en bonne santé ne constituent pas un obstacle au développement. Ils contiennent, au contraire, des ressources indispensables à sa progression. De nouvelles évaluations du capital naturel et des services écosystémiques qu'il fournit sont nécessaires pour déterminer où ces ressources sont perdues et quels en sont les impacts. Cette conception est cruciale pour inciter les politiques et les décideurs à accorder davantage d'attention à la conservation de la nature et à la protection des actifs naturels.
2. **Faire le lien entre les aires protégées et les priorités de développement sociétal et économique et définir leur rôle en tant que solutions basées sur la nature.** Neuf secteurs économiques et sociétaux au moins tirent profit des actifs naturels protégés. La perspective inclusive du capital naturel permet aux acteurs de la conservation d'agir auprès des secteurs concernés. Les aires protégées ne doivent donc pas simplement être considérées comme des sites individuels, mais faire partie intégrante de la planification du développement et de la planification sectorielle du paysage entier tout autour d'elle. Cette approche aide également à identifier les déficits dans les zones terrestres et marines actuellement non protégées qui apportent des flux de capital naturel à ces secteurs. Les projets d'agrandissement des aires protégées (par exemple, l'objectif 30x30) doivent tenir compte de ces déficits.

3. Améliorer la gouvernance équitable des aires protégées : utilisation d'éléments de preuve, relatifs au capital naturel dans les négociations sur l'utilisation et la gestion des actifs naturels.

Les formules de conservation plus diversifiées sont mieux à même de répondre aux multiples demandes que la société fait peser sur l'environnement que les approches restrictives basées sur la protection. La conservation de la nature axée sur la société, qui fait des droits humains et de la justice sociale ses principes fondateurs, reconnaît les droits et les besoins de subsistance de tous. Elle oblige à définir des objectifs plus flexibles au niveau des aires protégées et à disposer d'un espace suffisant pour élaborer des solutions (« comment » et « qui ») permettant de concrétiser ces objectifs.

4. Lier plus étroitement le financement de la conservation et celui de la lutte contre le changement climatique, de l'agriculture, des infrastructures et de la reprise post-pandémie.

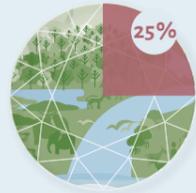
Les aires protégées africaines doivent être considérées comme un investissement stratégique à long terme pour l'avenir du continent, mais le sous-financement et le manque de financement durable menacent fortement la protection des actifs naturels. Pour attirer des financements provenant d'autres sources telles que les financements de la lutte contre le changement climatique, de l'agriculture, des infrastructures et de la reprise post-pandémie, les acteurs de la conservation doivent collaborer avec ceux qui connaissent bien ces financements et qui ont le droit d'en bénéficier et apprendre à mieux défendre leur cause.

5. Orienter les débats sur les solutions de développement durable de manière à dépasser les limites territoriales des aires protégées. Pour réussir à changer fortement les conditions écologiques, il est indispensable de s'impliquer activement dans les choix politiques et dans les choix de planification. Les relations entre la société et la nature doivent être réorientées de manière démocratique, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des aires protégées. En effet, les paysages

toujours plus dégradés ne parviendront pas à répondre aux demandes en forte croissance que les sociétés font peser sur les bénéfices de la nature. Cette orientation va nécessiter de véritables transformations et des mesures audacieuses, en prenant toutefois soin de ne pas répéter les erreurs passées, par exemple au niveau des politiques agricoles. La période est idéale pour élargir la mission de conservation de manière à contribuer à des transformations sociétales plus larges, génératrices d'un développement durable. Les systèmes agroalimentaires et les zones urbaines seront les principaux vecteurs de cette transformation. Avec leurs connaissances écologiques et leur expertise sociale, les acteurs de la conservation peuvent jouer un rôle clé dans la création des alliances sociétales requises pour répondre à cet enjeu.

LES ACTIFS NATURELS PROTÉGÉS DE L'AFRIQUE

AUJOURD'HUI, LES STOCKS DE CAPITAL NATUREL PROTÉGÉS SONT EN DANGER...



DÉGRADATION :
40 PAYS : ¼ DE LA SUPERFICIE DES AIRES PROTÉGÉES SE DÉGRADENT.



DÉFORESTATION :
6% DES FORÊTS PROTÉGÉES ONT ÉTÉ PERDUES DEPUIS 2000.

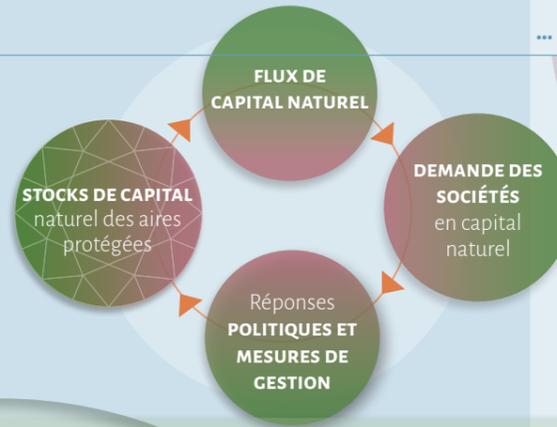


CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES : 8,5% DES TERRES CULTIVÉES D'AFRIQUE SE TROUVENT À L'INTÉRIEUR D'AIRES PROTÉGÉES

LE DÉFI DE LA PRÉSERVATION

Aujourd'hui, 30% des Africains vivent à proximité d'aires protégées. Mais, tandis que les besoins de développement urgents se traduisent par de fortes pressions qui menacent l'intégrité écologique de ces espaces, les multiples avantages qu'ils apportent sont encore mal compris et leur valeur en tant qu'actif naturel reste largement méconnue.

Une **CONCEPTION INCLUSIVE DU CAPITAL NATUREL** permet de mieux comprendre la dépendance des sociétés à la nature :



... ET RISQUENT DE CONTINUER À SE DÉGRADER SI LES EFFORTS NE SONT PAS INTENSIFIÉS

DANS LES AIRES PROTÉGÉES, LA DÉFORESTATION NETTE ATTEINDRA

10%.

ET LA SUPERFICIE DES TERRES DÉGRADÉES AUGMENTERA DE PLUS DE

40%.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES SYSTÈMES NATIONAUX D'AIRES PROTÉGÉES SONT PAYANTS ET LES RATIOS BÉNÉFICES-COÛTS SONT DE L'ORDRE DE :

8:1 EN ÉTHIOPIE

8:1 EN ZAMBIE

9:1 EN NAMIBIE

EN AFRIQUE, DES SECTEURS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES ESSENTIELS DÉPENDENT DES SERVICES

RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE

Les aires protégées africaines stockent plus de 60 Gt de carbone. En limitant leur déforestation et leur dégradation, il serait possible d'éviter de 8,7 à 10,9 milliards d'USD de coûts sociaux liés aux dommages climatiques chaque année d'ici à 2030.

TOURISME

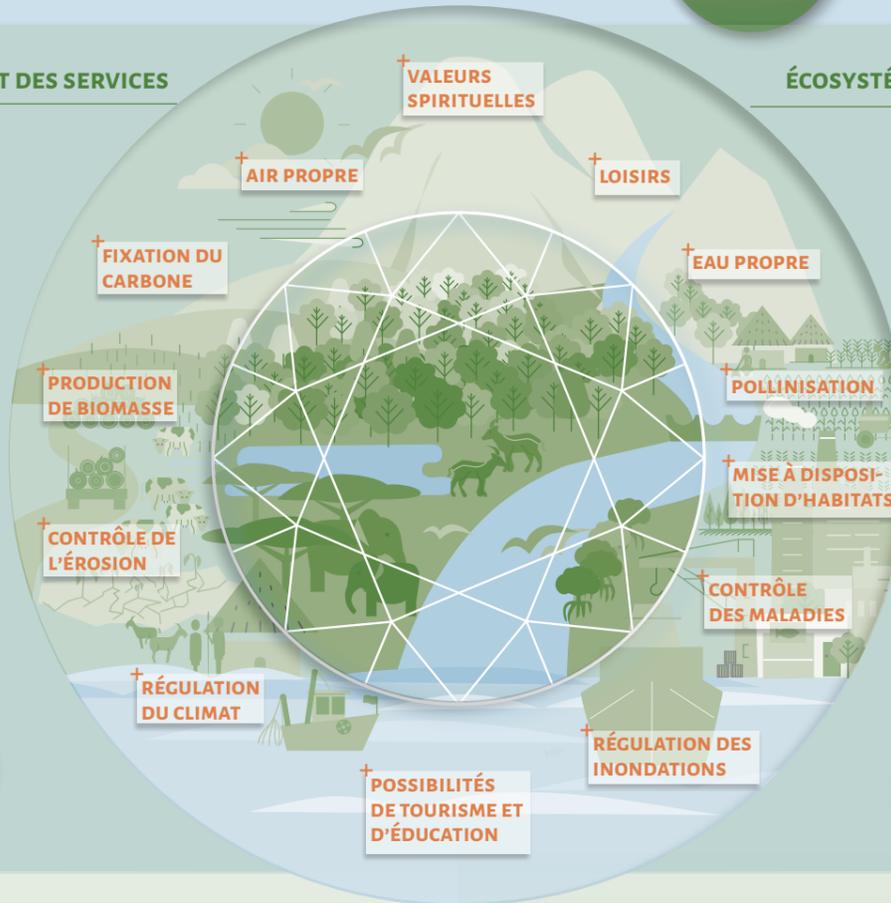
L'écotourisme génère 50 milliards de dollars par an et 10 millions d'emplois. Le tourisme animalier représente 88% du chiffre d'affaires des voyages en Afrique.

PÊCHE

Parmi les 10 plus grands pays de pêche africains, 5 préfèrent pêcher à proximité d'aires marines protégées.

RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX ÉVÈNEMENTS NATURELS EXTRÊMES

Plus de 11 millions de personnes bénéficient de la protection côtière fournie par les mangroves ; pourtant, seulement 34% des mangroves d'Afrique sont protégées.



ÉCOSYSTÉMIQUES FOURNIS PAR LES AIRES PROTÉGÉES



HYDROÉLECTRICITÉ

Des aires protégées fournissent de l'eau propre et stable à 8 centrales hydroélectriques majeures d'Afrique de l'Est, assurant jusqu'à 73% de la production nationale d'électricité.



SÉCURITÉ HYDRIQUE

L'eau reçue par 40 des 50 plus grands réservoirs d'eau d'Afrique provient en partie d'aires protégées.



SANTÉ PUBLIQUE

Les aires protégées ralentissent la déforestation et limitent ainsi l'incidence et la propagation du paludisme et de zoonoses telles que la maladie à virus Ebola.



VILLES RÉSILIENTES

Les aires protégées améliorent la résilience et les conditions de vie de plus de 1 200 villes africaines, notamment à travers la régulation de la qualité de l'air et du climat local.



SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES

En Afrique, 28,5% de la superficie totale de terres cultivables (soit 1 million de km²) se trouvent dans des aires protégées (8,5%) ou dans un rayon de 10 km autour d'aires protégées (20%), ce qui leur permet de bénéficier de services écosystémiques.

UTILISATION D'UNE CONCEPTION INCLUSIVE DU CAPITAL NATUREL DANS SIX PAYS AFRICAINS

MAROC
L'utilisation des terres et la rareté de l'eau lient les peuples et les écosystèmes, des montagnes jusqu'à la côte.

MAURITANIE
S'appuyer de la pêche et d'autres bénéfices des parcs pour positionner un site RAMSAR dans un contexte de développement régional.

CÔTE D'IVOIRE
Un parc national urbain pour prévenir la pollution de l'eau et la fermeture des puits adjacents.

ÉTHIOPIE
Les investissements dans les ressources naturelles protégées d'Éthiopie sont rentables sur le plan économique et social.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Établir le rôle du nouveau parc en tant que source de moyens de subsistance locaux et d'autres bénéfices.

MADAGASCAR
La modélisation de l'érosion et des systèmes hydrologiques illustre la contribution du parc à la sécurité alimentaire et hydrique régionale.

UNE VISION ÉLARGIE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

LA CONSERVATION DE LA NATURE EST MAL ARMÉE FACE À LA VITESSE ET À L'AMPLEUR DES CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX. ELLE VA DEVOIR PASSER DU STATUT DE PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL À CELUI DE PROBLÈME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

1. Elle vise un vaste ensemble d'objectifs (au-delà de la simple biodiversité) pour également garantir les bénéfices liés au capital naturel.
2. Les aires protégées font partie intégrante de paysages multifonctionnels, sachant que la préservation des actifs naturels dépasse largement leurs limites.
3. Ceci nécessite diverses combinaisons d'objectifs, de gouvernance et de gestion des aires protégées, ainsi que des approches non basées sur les aires protégées.
4. Les gouvernements, les philanthropes et les professionnels encouragent, financent et suivent ces multiples trajectoires de préservation.
5. Les défenseurs de l'environnement sont également « gestionnaires des bénéfices publics de la nature ».

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Renforcer la **GOVERNANCE ÉQUITABLE** en réponse aux demandes de capital naturel

Faire le lien entre les aires protégées et les **PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT SOCIÉTALES**

Intégrer les **VALEURS DE LA NATURE** en tant qu'éléments décisifs des politiques

Aligner et mobiliser des **FINANCEMENTS PROVENANT D'AUTRES SECTEURS** tels que le climat ou les infrastructures

Orienter les débats sur **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU-DELÀ DES AIRES PROTÉGÉES**